

Séance de travail

Mercredi 11 décembre 2002

Dictionnaire et thésaurus

Claude JOUVEAU*

Le site de l'académie est ouvert sur l'Internet depuis plus d'un an grâce aux membres de la commission d'information, notamment nos collègues Pol Danhiez, Thibault Monier, Henri Vinard, à l'adresse : www.academiedentaire.org

Le service proposé présente de nombreuses rubriques concernant les structures de l'Académie, son histoire ainsi que ses activités : réunions de travail, conférences, travaux des commissions, prix de l'Académie...

Mais en outre, deux chapitres trouvent une place nécessitant ce présent développement : le dictionnaire et le thésaurus.

Le dictionnaire

Sur le site, on trouvera une version informatisée du dictionnaire dont une maquette est présentée depuis quelques semaines.

Depuis le début du 16^e siècle où fut inventé le mot "dictionnaire", ce terme désigne un outil au service du chercheur comme de l'honnête homme.

Une cinquantaine d'années après la découverte de Gutenberg, ces ouvrages ne pouvaient être que des ouvrages imprimés.

En ce début de 21^e siècle, une cinquantaine d'années après l'invention de la télématique, une nouvelle forme s'impose pour cet outil.

Cette version n'est pas une simple et inutile copie de la version livresque.

Celle-ci, élaborée par Louis Verchère, constituera dans les mois qui viennent un ouvrage prestigieux que tout collectionneur et tout être humain, notamment praticien se voulant quelque peu cultivé, désirera posséder dans sa bibliothèque, non seulement comme outil de référence, mais aussi comme emblème de la chirurgie dentaire française en ce début de millénaire.

* De l'Académie nationale de chirurgie dentaire.

Mais un dictionnaire scientifique est vivant et, la profession dentaire évoluant, son langage doit aussi se renouveler en permanence, bien avant la prochaine édition de prestige.

Des néologismes apparaissent chaque année pour ne pas dire chaque mois, et si certains ont une existence éphémère, d'autres, par contre, ne sauraient rester ignorés des chirurgiens dentistes.

Cet outil de référence que constitue un dictionnaire doit donc pouvoir être consulté à tout moment par le chercheur, l'enseignant, l'étudiant, tout comme par le praticien, aux prises par exemple avec la question angoissante, nécessitant une réponse sur le champ : *"la maladie d'Addison et la maladie d'Addison-Biermer sont-elles la même chose ?"*

C'est la vocation de la version informatique qui vous est présentée sur le site.

En le consultant, vous pourrez immédiatement constater que la présentation et l'accès à l'information sont totalement différents de ce que l'on trouve dans les éditions papier, ce qui, par parenthèses, empêche toute espèce de piratage, les intitulés et les définitions étant dans des tables séparées.

Ce qui empêche aussi toute concurrence avec l'édition prestigieuse à la Gutenberg.

Le thésaurus

Accompagnant le dictionnaire, le thésaurus odontologique francophone, réalisé à l'origine par Bibliodent avec la collaboration de certains collèges et sociétés scientifiques, est désormais placé sous l'égide de l'Académie.

Le thésaurus est destiné à permettre une indexation harmonieuse et normalisée de tous les documents. Il diffère totalement d'un dictionnaire. Si ce dernier recense, de la façon la plus exhaustive possible, l'ensemble des termes utilisés, et en donne une définition, les termes d'un thésaurus ont une autre vocation : ils sont comme les noms que l'on mettrait sur des tiroirs ou des rayonnages où sont rangés des documents. Autant il serait absurde de mettre les documents n'importe comment dans une bibliothèque, aussi absurde serait de vouloir qu'un tiroir ne contienne qu'un document.

Je ne résiste pas au plaisir de vous lire la définition d'un thésaurus qu'en donnait la DBMIST du ministère de l'Éducation nationale : *"Un thésaurus est une liste d'autorité, organisée, de descripteurs et d'autres termes ayant entre eux des relations hiérarchiques et sémantiques, dans un ou plusieurs domaines de la connaissance, et des règles terminologiques correspondantes, employée pour traduire en un langage artificiel, dépourvu d'ambiguïté, des notions exprimées en un langage naturel"*.

Bien ! Je vous laisse digérer cette prose, mais, si elle vous semble barbare, sachez que le thésaurus francophone odontologique répond à cette définition. Sachez simplement qu'il se compose de trois listes :

- une liste alphabétique, comme le dictionnaire, de termes descripteurs, c'est-à-dire des termes servant effectivement à l'indexation (donc pouvant décrire un document), et de termes synonymes qui y renvoient. Par exemple : dent primaire, pour les québécois, qui renvoie à dent temporaire, pour les français.
- une liste systématique ou hiérarchique des descripteurs, classés en arborescence. Par exemple, en anatomie, le terme couronne est classé au dessous du terme dent et comporte comme terme spécifique le terme sillon. Couronne a comme terme "frère" le terme racine ayant à son tour comme spécifique apex.
- enfin une liste dite "permutée" qui présente les descripteurs et synonymes classés sur chacun des unitermes qui le composent, par exemple maladie professionnelle classé une fois à maladie et une fois à professionnelle, ce qui permet entre autres choses de regrouper des termes normalement éloignés comme chirurgie endodontique, instrumentation endodontique, matériau endodontique et thérapeutique endodontique.

Comme le dictionnaire, le thésaurus est vivant et doit être actualisé en permanence : en ce moment, plusieurs dizaines de termes manquent cruellement aux indexeurs de documents.

Vos avis et observations seront les bienvenus, votre participation aussi !